

Lyon, le 16 juin 2016

### Qualité et sécurité du circuit du médicament dans les établissements : un guide pour accompagner les structures du secteur handicap

L'ARS Auvergne-Rhône-Alpes accompagne les structures du secteur du handicap dans leur démarche d'amélioration de la qualité du circuit du médicament. Ce guide vise à éviter les erreurs médicamenteuses et ainsi accroître la sécurité dans les établissements.

#### Sécuriser le circuit du médicament

Cet outil s'adresse spécifiquement aux structures médicalisées accueillant des adultes handicapés (Maisons d'accueil spécialisées-MAS et Foyers d'accueil médicalisés-FAM) ne disposant pas de pharmacie à usage intérieur (PUI)<sup>1</sup> qui représentent, à ce jour, 168 établissements dans notre région.

Il décrit les grandes étapes du circuit du médicament (depuis la prescription jusqu'à l'aide à la prise du traitement) et propose des grilles d'auto-évaluation. Ce guide permet également de rappeler les exigences réglementaires quand elles existent et propose un certain nombre de recommandations relatives aux pratiques.

Sa vocation est d'accompagner les établissements et de les aider à compléter leur réflexion en matière de sécurisation du circuit du médicament.

Cet outil a pour objectif de permettre aux établissements d'identifier certains risques inhérents à leur processus, de définir et de mettre en œuvre des actions d'amélioration et, ainsi, de prévenir la survenue d'erreurs médicamenteuses, par définition évitables.

Il s'agit de la première version de l'outil qui sera régulièrement mis à jour.

Le guide "Sécurisation du circuit du médicament dans les structures médicalisées pour adultes handicapés sans pharmacie à usage intérieur" est disponible sur le site internet de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes et sur le Portail d'accompagnement des professionnels de santé (PAPS).

#### Contact presse

Pauline Palacios  
Direction déléguée à la communication  
04 27 86 55 55  
[ars-ara-presse@ars.sante.fr](mailto:ars-ara-presse@ars.sante.fr)

#### L'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes a été créée le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Cet établissement public, constitué de près de 950 collaborateurs, est un opérateur de l'État et de l'Assurance Maladie. L'ARS met en œuvre, au niveau régional, la politique de santé publique selon trois grandes missions : la protection et la promotion de la santé, la régulation de l'offre de santé dans les secteurs ambulatoire, hospitalier et médico-social, l'appui à l'efficacité des établissements et des services sanitaires et médico-sociaux. L'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes est présente dans les 12 départements de la région. Son siège est situé à Lyon et à Clermont-Ferrand. Elle dispose de 12 délégations départementales à Bourg-en-Bresse, Yzeure, Privas, Aurillac, Valence, Grenoble, Saint-Etienne, Le Puy en Velay, Clermont-Ferrand, Chambéry et Annecy.

<sup>1</sup> Pharmacie interne à l'établissement